

Chef de projet du bâtiment en économie de la construction

RNCP34618 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	230n
Formacode(s)	22232
Code(s) ROME	F1106, F1108
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	29/05/2020
Date d'échéance	29/05/2022

Certificateur(s)

AFIP · SIRET : 43261313100049

AFIP FORMATIONS · SIRET : 43261313100023

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AUVERGNE FORMATION	52425048700013	Former
L'EA ECOLES DES ECO-ACTIVITES CAMPUS JOUY EN JOSAS	13001727000674	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification chef de projet du bâtiment en économie de la construction a pour vocation de s'inscrire dans l'innovation et l'éco-construction qui sont aujourd'hui au cœur des discussions, ces derniers représentent l'issue qui permet de repenser le bâtiment de demain avec des matériaux à la fois écologiques et durables.

Ce savoir-faire, passe par la maîtrise des chiffres et par une connaissance approfondie des matériaux et des modes de construction. L'observation et l'écoute du marché de l'emploi ressent un besoin permanent sur des compétences techniques et professionnelles dans le domaine de l'économie de la construction.

La certification de chef de projet du bâtiment en économie de la construction répond à ce besoin en se concentrant sur les compétences utilisées du métier d'économiste de la construction en maîtrise d'oeuvre et en entreprises et plus largement sur les compétences techniques et les savoir-faire du métier, à savoir :

- L'expertise technique de l'ensemble des composantes du bâtiment
- La capacité à manipuler des chiffres et à planifier des projets d'envergure.
- La maîtrise de la réglementation en vigueur de la construction
- La maîtrise des outils informatique de chiffrage et de dessin.
- La capacité de gérer des projets.

ACTIVITÉS VISÉES

1. Études économiques d'un projet de construction ou de réhabilitation
- Étude de faisabilité d'un projet de construction ou de réhabilitation (phase esquisse)

- Réalisation de la phase avant-projet sommaire (APS)
 - Réalisation de la phase avant-projet définitif (APD)
 - Réalisation de la phase PRO
2. Consultation des entreprises et assistance au contrat de travaux
 3. Ordonnancement et exécution des interventions des corps d'état
 4. Suivi financier des travaux

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Définir la nature et la taille du projet, produire une note de cadrage en s'appuyant sur la lecture des entretiens réalisés avec le client, afin de comprendre et cibler ses besoins.

Concevoir des solutions d'ensemble en s'appuyant sur la demande client ou sa hiérarchie afin de traduire les éléments majeurs des ouvrages.

Étudier la faisabilité du projet sur le plan budgétaire et technique en s'appuyant sur des études comparatives et sur l'offre concurrentielle afin d'accompagner le client dans ses choix.

Élaborer le projet de rémunération de l'économiste au sein de la maîtrise d'œuvre en échangeant avec le maître d'ouvrage et se référant à la loi MOP et en adéquation avec l'enveloppe budgétaire afin d'établir une proposition d'honoraires pour le contrat de mission.

Décliner plusieurs propositions en mobilisant les savoirs et connaissances relatifs aux

- loi MOP, DTU,

droit du travail, responsabilités civiles et pénales dans les opérations des constructions, obligations de conseil, matériaux, législations et la réglementation de la construction, coûts des matériaux...-

et en traduisant les éléments majeurs du projet pour dresser une première estimation des coûts des travaux, vérifier la compatibilité avec l'enveloppe financière et pour rédiger les notices : architecturale, technique et économique.

Collecter les renseignements législatifs en consultant les données officielles afin de réaliser le projet dans les normes nationales établies.

Préciser la composition générale en plan et/ou volume du projet en contrôlant les surfaces, en déterminant la nature et les caractéristiques des matériaux tout en collaborant avec les différents fournisseurs, pour rédiger les notices descriptives et pour une bonne compréhension du projet par le maître d'ouvrage.

Définir les besoins et les performances techniques du bâtiment en consultant les différents fournisseurs, afin d'obtenir le matériel nécessaire pour la réalisation du chantier.

Établir les ressources nécessaires à la réalisation de l'étude (matérielles, financières et humaines) en consultant les différents intervenants du projet, pour établir le calendrier de réalisation (découpage par tranche fonctionnelle) et afin que le projet soit rentable et exécuté dans les délais.

Rédiger une notice descriptive globale en se renseignant sur l'état initial du projet et/ou son insertion dans son environnement, afin que le commanditaire ait une description globale des travaux.

Réaliser l'estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux détaillés par lots en utilisant des Ratios, en consultant les tarifs fixés par les fournisseurs et en analysant les offres des entreprises, afin de présenter au commanditaire une ébauche du coût total de son projet.

Dresser le calendrier prévisionnel en s'appuyant sur l'estimation prévisionnelle et les notices descriptives afin d'avoir une vision globale des échéances du projet.

Dresser les surfaces détaillées des ouvrages à partir des métrés réalisés en les classant dans un tableau de synthèse afin d'avoir une présentation globale des différents corps d'états et arrêter les dimensions.

Rédiger la description d'ouvrage du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) en fixant les dispositions techniques nécessaires à l'exécution des prestations du marché afin de finaliser le budget définitif des travaux.

Établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux détaillés par lots (estimation détaillée) en consultant et en analysant les tarifs fixés par les fournisseurs et les offres des entreprises, afin de valider le budget définitif et arrêter le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre.

Rédiger les notices descriptives pour les lots : techniques, et architecturaux en s'appuyant sur toutes les réglementations (incendie, thermique, acoustique...) en se référant aux normes obligatoires officielles afin de, rédiger la notice de sécurité incendie et de construire un projet en phase avec les normes de construction Françaises.

Contrôler la validité de la maquette graphique en consultant le cahier des charges à l'aide d'un logiciel de CAO ou de BIM (Building Information Modeling tel que Revit, Autocad, Allplan etc...) afin de déterminer l'implantation et l'encombrement de tous les éléments de structures et de tous les équipements techniques.

Préciser par des plans, coupes et élévations les formes de différents éléments de la construction, la nature et les caractéristiques des matériaux ainsi que les conditions de leur mise en oeuvre (à l'aide d'un logiciel de CAO ou de

BIM Building Information Modeling tel que Revit, Autocad, Allplan etc...) pour décrire les ouvrages détaillés par lot.

Établir la DPGF (décomposition du prix global et forfaitaire) sur la base d'un avant métré en décomposant le prix global et forfaitaire par lot afin d'analyser les offres et de permettre la vérification de l'offre proposée au regard des exigences des cahiers des charges.

Réaliser un planning TCE (tous corps d'état)- planning à barre par lot - en mentionnant le délai global du chantier et le délai prévu pour l'exécution des ouvrages afférente à son lot, afin de connaître les différentes échéances propres au chantier.

Réaliser un planning financier prévisionnel en récapitulant l'ensemble des besoins financiers du projet et les ressources apportées, afin de s'assurer de l'équilibre financier du projet et de permettre au maître d'ouvrage d'arrêter les coûts prévisionnels de la réalisation de l'ouvrage.

Finaliser les CCTP en s'appuyant sur la phase APD pour mettre à jour et compléter les pièces écrites en prenant en compte les limites de prestation et l'ensemble des généralités.

Rédiger les pièces administratives (règlement de consultation, CCAP, règles des marchés, prescriptions communes) en mobilisant les connaissances relatives à la loi MOP afin de lancer les consultations de entreprises .

Rédiger les critères du mémoire technique en consultant les équipes de la maîtrise d'œuvre et le maître d'ouvrage pour définir les moyens techniques, humain, en hygiène et en sécurité, matériels, matériaux, respect du délai.

Réaliser une analyse des offres des entreprises (sur le plan technique et financier) en centralisant l'ensemble des offres d'une manière dématérialisée (ex : portail chorus) afin de comparer les offres et d'établir un classement pour attribuer le marché à une entreprise et lancer la consultation des entreprises.

Rédiger le rapport d'analyse d'offres en récupérant l'ensemble des offres, en faisant apparaître l'ensemble du rapport (RCAO) des offres techniques et financières en y ajoutant des remarques complémentaires pour définir une note (note technique et financière) selon les critères qui ont été définis -dans le règlement de consultation pour définir un classement des entreprises par corps d'état (pour assister et conseiller le maître d'ouvrage dans le choix des entreprises.

Assister le maître d'ouvrage sur le choix des entreprises en s'appuyant sur le rapport d'analyse d'offres pour faire le choix de l'entreprise retenue par corps d'états ou des entreprises retenues pour le projet.

Détailler les tâches d'exécution des travaux à partir de la liste des ouvrages à réaliser afin de valider le délai de réalisation du chantier.

Définir la durée de chaque tâche à partir des contraintes matérielles et de la répartition de la main d'œuvre afin d'élaborer le planning général définitif.

Planifier et ordonnancer les tâches des travaux en croisant tous les paramètres du projet (durée, chronologie, phasage demandé et objectif définis par la maîtrise d'œuvre), tout en repérant et en ajustant les écarts pour respecter la chronologie d'exécution de la construction et l'éventuel phasage du projet.

En phase étude, réaliser les comptes rendus de réunion en s'appuyant sur les échanges entre l'architecte, l'équipe de maîtrise d'œuvre et du maître d'ouvrage pour définir les dates de rendu de chaque phase de mission.

En phase exécution, réaliser les comptes rendus de réunions en coordonnant les entreprises pour définir l'état d'avancement du chantier et les tâches à replanifier.

Vérifier les factures d'avancement en utilisant un logiciel de suivi de l'avancement du chantier et en s'appuyant les pièces écrites pour définir le taux d'avancement de chaque prestation et établir un certificat de paiement.

Établir un échéancier au maître d'ouvrage en s'appuyant sur les plannings des travaux pour budgéter les dépenses mensuelles.

Établir un certificat de paiement en utilisant les formulaires dédiés reprenant les situations des précédentes entreprises et de leurs cautions en tenant compte du taux d'avancement des travaux, afin de définir le montant exact que le maître d'ouvrage devra déboursier.

Gérer les travaux modificatifs en prenant en compte le suivi des balances financières pour rédiger l'avenant au marché.

Repérer et lister les clauses financières dans les marchés des travaux en s'appuyant sur les documents CCAP (cahier des clauses administratives particulières) pour appliquer les pénalités de retards et réaliser les conditions de paiement.

Établir les décomptes généraux définitifs en prenant en compte l'ensemble des factures déjà établies, en tenant en compte de la réactualisation des prix, de tout le suivi financier (les balances, les pénalités de retard, les prestations non réalisées...) afin d'arrêter les comptes du chantier.

Blocs de compétences

RNCP34618BC01 — Etudes économiques d'un projet de construction ou de réhabilitation

LISTE DE COMPÉTENCES

- Étude de faisabilité d'un projet de construction ou de réhabilitation (phase esquisse)

Définir la nature et la taille du projet, produire une note de cadrage en s'appuyant sur la lecture des entretiens réalisés avec le client, afin de comprendre et cibler ses besoins.

Concevoir des solutions d'ensemble en s'appuyant sur la demande client ou sa hiérarchie afin de traduire les éléments majeurs des ouvrages.

Étudier la faisabilité du projet sur le plan budgétaire et technique en s'appuyant sur des études comparatives et sur l'offre concurrentielle afin d'accompagner le client dans ses choix.

Élaborer le projet de rémunération de l'économiste au sein de la maîtrise d'œuvre en échangeant avec le maître d'ouvrage et se référant à la loi MOP et en adéquation avec l'enveloppe budgétaire afin d'établir une proposition d'honoraires pour le contrat de mission.

Décliner plusieurs propositions en mobilisant les savoirs et connaissances relatifs aux

- loi MOP, DTU,

droit du travail, responsabilités civiles et pénales dans les opérations des constructions, obligations de conseil, matériaux, législations et la réglementation de la construction, coûts des matériaux...-

et en traduisant les éléments majeurs du projet pour dresser une première estimation des coûts des travaux, vérifier la compatibilité avec l'enveloppe financière et pour rédiger les notices : architecturale, technique et économique.

- Réalisation de la phase avant-projet sommaire (phase APS)

Collecter les renseignements législatifs en consultant les données officielles afin de réaliser le projet dans les normes nationales établies.

Préciser la composition générale en plan et/ou volume du projet en contrôlant les surfaces, en déterminant la nature et les caractéristiques des matériaux tout en collaborant avec les différents fournisseurs, pour rédiger les notices descriptives et pour une bonne compréhension du projet par le maître d'ouvrage.

Définir les besoins et les performances techniques du bâtiment en consultant les différents fournisseurs, afin d'obtenir le matériel nécessaire pour la réalisation du chantier.

Établir les ressources nécessaires à la réalisation de l'étude (matérielles, financières et humaines) en consultant les différents intervenants du projet, pour établir le calendrier de réalisation (découpage par tranche fonctionnelle) et afin que le projet soit rentable et exécuté dans les délais.

Rédiger une notice descriptive globale en se renseignant sur l'état initial du projet et/ou son insertion dans son environnement, afin que le commanditaire ait une description globale des travaux.

Réaliser l'estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux détaillés par lots en utilisant des Ratios, en consultant les tarifs fixés par les fournisseurs et en analysant les offres des entreprises, afin de présenter au commanditaire une ébauche du coût total de son projet.

Dresser le calendrier prévisionnel en s'appuyant sur l'estimation prévisionnelle et les notices descriptives afin d'avoir une vision globale des échéances du projet.

- Réalisation de la phase avant-projet définitive (phase APD)

Dresser les surfaces détaillées des ouvrages à partir des métrés réalisés en les classant dans un tableau de synthèse afin d'avoir une présentation globale des différents corps d'états et arrêter les dimensions.

Rédiger la description d'ouvrage du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) en fixant les dispositions techniques nécessaires à l'exécution des prestations du marché afin de finaliser le budget définitif des travaux.

Établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux détaillés par lots (estimation détaillée) en consultant et en analysant les tarifs fixés par les fournisseurs et les offres des entreprises, afin de valider le budget définitif et arrêter le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre.

Rédiger les notices descriptives pour les lots : techniques, et architecturaux en s'appuyant sur toutes les réglementations (incendie, thermique, acoustique...) en se référant aux normes obligatoires officielles afin de, rédiger la notice de sécurité incendie et de construire un projet en phase avec les normes de construction Françaises.

- Réalisation de la phase PRO

Contrôler la validité de la maquette graphique en consultant le cahier des charges à l'aide d'un logiciel de CAO ou de BIM (Building Information Modeling tel que Revit, Autocad, Allplan etc...) afin de déterminer l'implantation et l'encombrement de tous les éléments de structures et de tous les équipements techniques.

Préciser par des plans, coupes et élévations les formes de différents éléments de la construction, la nature et les

caractéristiques des matériaux ainsi que les conditions de leur mise en oeuvre (à l'aide d'un logiciel de CAO ou de BIM Building Information Modeling tel que Revit, Autocad, Allplan etc...) pour décrire les ouvrages détaillés par lot. Établir la DPGF (décomposition du prix global et forfaitaire) sur la base d'un avant métré en décomposant le prix global et forfaitaire par lot afin d'analyser les offres et de permettre la vérification de l'offre proposée au regard des exigences des cahiers des charges.

Réaliser un planning TCE (tous corps d'état)- planning à barre par lot - en mentionnant le délai global du chantier et le délai prévu pour l'exécution des ouvrages afférente à son lot, afin de connaître les différentes échéances propres au chantier.

Réaliser un planning financier prévisionnel en récapitulant l'ensemble des besoins financiers du projet et les ressources apportées, afin de s'assurer de l'équilibre financier du projet et de permettre au maître d'ouvrage d'arrêter les coûts prévisionnels de la réalisation de l'ouvrage.

Finaliser les CCTP en s'appuyant sur la phase APD pour mettre à jour et compléter les pièces écrites en prenant en compte les limites de prestation et l'ensemble des généralités.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Soutenance orale devant jury à partir d'un dossier réalisé par le candidat lors d'une mise en situation ou d'une étude de cas.

Le candidat réalise et présente :

- Le dossier de la phase esquisse représentant une ou plusieurs solutions d'ensemble et traduisant les propositions retenues. Le candidat présente également un contrat de mission présentant le projet de rémunération.

- le dossier de la phase APS, il doit

contenir : une notice descriptive, l'estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux et des différentes solutions étudiées, le calendrier de réalisation

- le dossier de la phase APD, il contient : L'arrêté des plans -

Les surfaces détaillées de tous les éléments du programme -

Les matériaux définis, les principes constructifs retenus

- L'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux par lot - Le forfait de rémunération

- Le dossier de la phase PRO contenant : Les différents éléments de construction -

La DPGF, le coût prévisionnel par corps d'état -

Planning TCE-

Planning financier prévisionnel.

L'acquisition du bloc fait l'objet de remise d'un certificat

RNCP34618BC02 — Consultation des entreprises et assistance au contrat de travaux

LISTE DE COMPÉTENCES

Rédiger les pièces administratives (règlement de consultation, CCAP, règles des marchés, prescriptions communes) en mobilisant les connaissances relatives à la loi MOP afin de lancer les consultations de entreprises.

Rédiger les critères du mémoire technique en consultant les équipes de la maîtrise d'œuvre et le maître d'ouvrage pour définir les moyens techniques, humain, en hygiène et en sécurité, matériels, matériaux, respect du délai.

Réaliser une analyse des offres des entreprises (sur le plan technique et financier) en centralisant l'ensemble des offres d'une manière dématérialisée (ex : portail chorus) afin de comparer les offres et d'établir un classement pour attribuer le marché à une entreprise et lancer la consultation des entreprises.

Rédiger le rapport d'analyse d'offres en récupérant l'ensemble des offres, en faisant apparaître l'ensemble du rapport (RCAO) des offres techniques et financières en y ajoutant des remarques complémentaires pour définir une note (note technique et financière) selon les critères qui ont été définis -dans le règlement de consultation pour définir un classement des entreprises par corps d'état (pour assister et conseiller le maître d'ouvrage dans le choix des entreprises.

Assister le maître d'ouvrage sur le choix des entreprises en s'appuyant sur le rapport d'analyse d'offres pour faire le choix de l'entreprise retenue par corps d'états ou des entreprises retenues pour le projet.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Soutenance orale devant jury à partir d'un dossier réalisé par le candidat lors d'une mise en situation ou d'une étude de cas. Le candidat réalise et présente :

- Un

dossier de consultation contenant : Les pièces administratives -

Les critères du mémoire technique -

L'analyse des offres -
Le rapport d'analyse -
Les pièces du marché.
L'acquisition du bloc fait l'objet de remise d'un certificat

RNCP34618BC03 — Ordonnancement et exécution des interventions des corps d'état

LISTE DE COMPÉTENCES

Détailler les tâches d'exécution des travaux à partir de la liste des ouvrages à réaliser afin de valider le délai de réalisation du chantier.

Définir la durée de chaque tâche à partir des contraintes matérielles et de la répartition de la main d'œuvre afin d'élaborer le planning général définitif.

Planifier et ordonnancer les tâches des travaux en croisant tous les paramètres du projet (durée, chronologie, phasage demandé et objectif définis par la maîtrise d'œuvre), tout en repérant et en ajustant les écarts pour respecter la chronologie d'exécution de la construction et l'éventuel phasage du projet.

En phase étude, réaliser les comptes rendus de réunion en s'appuyant sur les échanges entre l'architecte, l'équipe de maîtrise d'œuvre et du maître d'ouvrage pour définir les dates de rendu de chaque phase de mission.

En phase exécution, réaliser les comptes rendus de réunions en coordonnant les entreprises pour définir l'état d'avancement du chantier et les tâches à replanifier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Soutenance orale devant jury à partir d'un dossier réalisé par le candidat lors d'une mise en situation ou d'une étude de cas. Le candidat réalise et présente :

- Un dossier contenant : Une liste des tâches d'exécution -
le planning des travaux les comptes rendus de réunion de la phase étude et d'exécution.

L'acquisition du bloc fait l'objet de remise d'un certificat

RNCP34618BC04 — Suivi financier des travaux

LISTE DE COMPÉTENCES

Vérifier les factures d'avancement en utilisant un logiciel de suivi de l'avancement du chantier et en s'appuyant sur les pièces écrites pour définir le taux d'avancement de chaque prestation et établir un certificat de paiement.

Établir un échéancier au maître d'ouvrage en s'appuyant sur les plannings des travaux pour budgéter les dépenses mensuelles.

Établir un certificat de paiement en utilisant les formulaires dédiés reprenant les situations des précédentes entreprises et de leurs cautions en tenant compte du taux d'avancement des travaux, afin de définir le montant exact que le maître d'ouvrage devra déboursier.

Gérer les travaux modificatifs en prenant en compte le suivi des balances financières pour rédiger l'avenant au marché.

Repérer et lister les clauses financières dans les marchés des travaux en s'appuyant sur les documents CCAP (cahier des clauses administratives particulières) pour appliquer les pénalités de retards et réaliser les conditions de paiement.

Établir les décomptes généraux définitifs en prenant en compte l'ensemble des factures déjà établies, en tenant en compte de la réactualisation des prix, de tout le suivi financier (les balances, les pénalités de retard, les prestations non réalisées...) afin d'arrêter les comptes du chantier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Soutenance orale devant jury à partir d'un dossier réalisé par le candidat lors d'une mise en situation ou d'une étude de cas.

Le candidat réalise et présente :

- Le dossier de suivi financier contenant :-

L'échéancier financier -

Les certificats de paiement -

les avenants éventuels -

La liste des clauses financières L'arrêté des comptes.

L'acquisition du bloc fait l'objet de remise d'un certificat

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

La certification Chef de projet du bâtiment en économie de la construction prend en compte la dimension réglementaire relative à la construction. Dans les modalités d'évaluation, le jury vérifie que le candidat prend en compte cette réglementation.

Le titulaire de la certification Chef de projet du bâtiment et en Économie de la construction intervient principalement au sein des :

- Entreprises du secteur privé ou public
- Bureaux d'architectes ou de métré
- Bureaux d'études et de services spécialisées dans des activités relatives au domaine de la construction.
- Entreprises privées des secteurs du bâtiment, des travaux publics
- Collectivités territoriales
- Opérateurs de service public...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Chef de projet bâtiment en économie de la construction
- Économiste, métreur
- Maîtrise d'œuvre
- Chef de projet en bâtiment
- Expert économiste
- Chargé d'affaires
- Technicien d'études Dessinateur métreur en bureau d'études

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Dans l'exercice de ces activités de maîtrise d'œuvre, le chef de projet du bâtiment en économie de la construction doit respecter la réglementation citée au

Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé NOR:EQUU9301161D

[Abrogé par Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018

- art. 14] <http://www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/UBHCR.htm>

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 637 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en génie civil, construction et bois (31 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 136
Jugés difficiles à recruter	60 %
Emplois saisonniers	1 %

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les Candidats doivent avoir validé diplôme, titre ou certification de niveau 5 selon la nomenclature Française et Européenne dans le domaine de l'économie de la construction

En cas de validation partielle, le candidat peut alors rattraper et valider les blocs qu'il n'a pas pu valider lors de l'entretien de validation en se présentant à une nouvelle session

Les blocs validés sont acquis à vie, le candidat peut se présenter à une autre session d'examen pour valider la globalité du titre, sous réserve de l'évolution des compétences constatées par l'analyse des situations de travail

Pour obtenir le titre, les candidats issus de la VAE doivent valider les 4 blocs de compétences de la certification et en justifiant d'au moins un an, de façon continue ou non, en rapport direct avec le diplôme visé. Les activités réalisées dans le cadre de la formation initiale ou continue sont prises en compte mais la durée des activités réalisées hors formation doit être supérieure à celle des activités réalisées en formation.

Chaque bloc de compétence fait l'objet d'une évaluation sur la base d'une grille d'évaluation, les candidats doivent soutenir oralement à partir d'un dossier réalisé lors d'une mise en situation.

(Les candidats doivent justifier leurs expériences par des certificats de travail, attestations d'employeurs, ou factures ou contrats de prestations dans le même domaine) cette validation fera l'objet d'un entretien technique le jury.

Les blocs validés sont acquis à vie, le candidat peut se présenter à une autre session d'examen pour valider la globalité du titre, sous réserve de l'évolution des compétences constatées par l'analyse des situations de travail

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury comporte 50 % de membres (parité hommes et femmes) extérieurs à l'autorité délivrant la certification selon les critères établis par les règles de constitution du jury.

Composition du jury:

Le président : Directeur pédagogique

Un membre interne : Responsable pédagogique de la filière

Deux professionnels.

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Le jury comporte 50 % de membres (parité hommes et femmes) extérieurs à l'autorité délivrant la certification selon les critères établis par les règles de constitution du jury.

Composition du jury:

Le président : Directeur pédagogique

Un membre interne : Responsable pédagogique de la filière

Deux professionnels.

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury comporte 50 % de membres (parité hommes et femmes) extérieurs à l'autorité délivrant la certification selon les critères établis par les règles de constitution du jury.

Composition du jury:

Le président : Directeur pédagogique

Un membre interne : Responsable pédagogique de la filière

Deux professionnels.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle

6 522 €

Selon la branche 4 860 € – 7 209 €

Prise en charge	Branches concernées
6 522 €	Valeur par défaut · 203 branches
5 751 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics, CPNE des métiers du géomètre, CPNEFP de la profession d'économiste de la construction
7 209 €	CPNEF des Entreprises Sociales pour l'Habitat, CPNEFP de la branche de la promotion immobilière
7 047 €	CPNEFP ICGV entreprises de la viande
6 885 €	CPNE de l'immobilier
6 160 €	CPNEFP du Négoce de l'ameublement
6 026 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil
4 860 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date de décision	29/05/2020
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	29/05/2022

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	13	0	100 %	—
2018	10	0	50 %	86 %
2016	6	0	100 %	100 %

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.afip-formations.com/ecole-superieure-lyon-villeurbanne/nos-formations/bachelor-chef-de-projet-du-batiment-en-economie-de-la-construction.html>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34618/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1
Montant total engagé	6 120 €
Coût moyen par dossier	6 120 €
Durée moyenne	1040 h
Période	09/2021
Reste à charge titulaire	82 %

